

UNE OFFRE GLOBALE À L'ŒUVRE

Étude de cas



Parent seul sur le marché du travail

Un homme en santé âgé de 45 ans, non-fumeur, commence un nouveau parcours de vie et aimerait avoir une protection financière en cas d'imprévu pour ses deux enfants, qui sont à sa charge.



Hypothèses

- **Besoins à court terme en assurance vie** : couvrir l'hypothèque et le remplacement du revenu – 350 000 \$
- **Besoins à long terme en assurance vie** : couvrir les frais funéraires et la succession – 50 000 \$
- **Besoins relatifs à la santé** : couvrir les coûts associés à une maladie grave – 25 000 \$
- **Besoins en matière d'assurance invalidité** : couvrir les paiements hypothécaires en cas d'invalidité – 1 500 \$ par mois
- **Budget** : environ 240 \$ par mois



Recommandation

- **Solution 20** : 350 000 \$
- **AssurMax 100**** : 50 000 \$ (option de participation de la protection enrichie)
- **Protection MG Plus^{MG} 75 de l'Empire Vie** : 25 000 \$
- **Garantie de remboursement de primes au rachat ou à l'échéance (RPR/E)** : ajoutée à sa Protection MG Plus 75 de l'Empire Vie
- **Avenant Protection crédit pour invalidité^{MC} de l'Empire Vie avec période d'indemnisation de 24 mois** : indemnité maximale de 1 500 \$ par mois
- Prime initiale totale = **232,21 \$ par mois**

Homme, 45 ans, standard, non-fumeur	Coût mensuel
Solution 20* : 350 000 \$	55,76 \$
AssurMax 100** : 50 000 \$ (protection totale)	65,27 \$
Protection MG Plus 75 de l'Empire Vie : 25 000 \$	36,70 \$
Garantie de RPR/E	25,70 \$
Avenant Protection crédit pour invalidité de l'Empire Vie (période d'indemnisation de 24 mois) : indemnité mensuelle maximale de 1 500 \$	44,28 \$
Frais de la police	4,50 \$
Prime mensuelle initiale totale	232,21 \$

* Le montant pour Solution 20 reflète la prime mensuelle initiale pour les 20 premières années uniquement. La prime augmente lors du renouvellement.

** Le montant pour AssurMax 100 (ou primes viagères) correspond à une protection maximale avec l'option de participation de la protection enrichie.



Option de besoins continus

Après 20 ans, le client a toujours des besoins à long terme et des besoins relatifs à la santé. Si ses besoins à long terme ont augmenté, il peut choisir de transformer n'importe quelle partie de sa protection temporaire Solution 20 de 350 000 \$ en protection permanente avant de mettre fin à sa protection temporaire. Il peut aussi décider de résilier sa protection temporaire et de conserver ses protections AssurMax 100 et Protection MG Plus de l'Empire Vie lorsque son avenant Protection crédit pour invalidité de l'Empire Vie viendra à échéance à l'âge de 65 ans. Sa prime serait ainsi portée à 132,17 \$ par mois.



Option de stratégie de sortie

À l'approche de la retraite, le client pourrait ne plus avoir besoin d'une protection d'assurance, mais avoir besoin de liquidités. Dans ce cas, il pourrait racheter sa police et « encaisser les fonds ». S'il rachète la police, il peut obtenir la valeur de rachat disponible dans son régime AssurMax 100, qui ne sera pas inférieure à la valeur de rachat garantie, et les valeurs de RPR/E de sa Protection MG Plus de l'Empire Vie, pourvu qu'il n'ait soumis aucune demande de règlement*.

● Valeur de rachat garantie

● Valeur de RPR/E garantie

À l'âge de 65 ans



12 397 \$ 11 981 \$

« Remise en argent »
totale **24 378 \$**

À l'âge de 75 ans



21 125 \$

22 464 \$

« Remise en argent »
totale **43 589 \$**



Option d'arrêt des paiements

Une fois à la retraite, il pourrait vouloir laisser un héritage à ses enfants ou à ses petits-enfants, mais ne plus vouloir payer de primes d'assurance. À l'échéance de sa Protection crédit pour invalidité de l'Empire Vie, à l'âge de 65 ans, il peut transformer sa protection AssurMax 100 en une assurance vie libérée, racheter sa Protection MG Plus de l'Empire Vie et recevoir la valeur de RPR/E.

● Assurance vie libérée projetée

● Valeur de RPR/E garantie

À l'âge de 65 ans



29 735 \$



11 981 \$

À l'âge de 75 ans



50 998 \$



22 464 \$

La garantie de RPR/E est offerte lors de la plus tardive des éventualités suivantes : lorsque la personne assurée atteint l'âge de 60 ans ou lors du 15^e anniversaire de la police. Des limites ou des exclusions peuvent s'appliquer. Veuillez consulter le modèle de contrat pour obtenir plus de détails.

Les primes d'assurance, les valeurs de rachat garanties, les valeurs de RPR/E et les valeurs d'assurance libérée sont basées sur les taux offerts au 16 novembre 2020 en fonction de l'âge, du sexe, du statut de fumeur et de la catégorie de risque des vies assurées, ainsi que des montants des régimes et des protections indiquées. Toutes les valeurs présumant que les primes sont payées à temps, qu'aucun prêt n'est consenti, qu'aucune demande de règlement n'est effectuée et que le barème de participation actuel est utilisé pour déclarer les participations chaque année jusqu'au moment de la transformation. Les valeurs libérées projetées peuvent être plus élevées ou moins élevées selon les participations réelles reçues, qui ne sont pas garanties.

L'information contenue dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document.

^{MD/MC} Marque déposée et marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8 • 1 877 548-1881 • info@empire.ca • empire.ca

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

